



## QUESTION

L'étude d'impact (T3, V1, p. 6.43) indique que, pour le secteur du terminal méthanier, les zones où le couvert végétal sera réinstallé représentent 33 ha dont 10 ha seront reboisés. Les 23 ha restants serontensemencés de graminées et progressivement colonisés par la végétation arborescente une fois les travaux achevés.

Le document DA55 déposé par Rabaska lors de la première partie de l'audience publique indique pour sa part qu'une superficie de 49,2 ha sera déboisée dont 26 ha de plantations. 10 ha seront ensuite reboisés avec des plants de grand gabarit et 18 ha avec des plants de petit gabarit, pour un total de 28 ha reboisés.

En audience (DT5, p. 78 et ss.), le promoteur indiquait que 50,7 ha seront déboisés et 28 ha seront reboisés, pour une perte nette de 22,7 ha

Veillez définir ce qui est entendu par « grand gabarit » et « petit gabarit », notamment en termes de taille des plants. Expliquer les différences entre les données de l'étude d'impact, celles du document DA55 et celles fournies en audience. Préciser si l'on permettra la colonisation par la végétation arborescente dans l'ensemble des airesensemencées de graminées ou préciser la proportion de ces aires qui la permettront.

## RÉPONSE

Par arbre de grand gabarit nous entendons pour les feuillus, des arbres d'un diamètre de tronc de 50 mm à hauteur de poitrine. Selon les espèces et le type de taille qui a été effectué, la hauteur de ces arbres peut varier entre 3 et 4 mètres. Pour les conifères, la hauteur est de 200 à 250 cm.

Les arbres de petit gabarit sont utilisés pour la renaturalisation. Ce sont des pousses de 20 à 30 cm de hauteur.

Au moment du dépôt de l'étude d'impact (janvier 2006), il était estimé que 33 ha devraient être revégétalisés dont 10 ha à reboiser avec des arbres à grand gabarit. Il s'agit de la partie visible des talus d'atténuation visuelle par des observateurs situés en dehors des terrains de Rabaska. Le reste, 23 ha, devait être réensemencé de graminées. Ces espaces sont constitués des terrains ayant fait l'objet de travaux de terrassement lors de la construction et qui ne sont pas requis pour l'exploitation du terminal. Les espaces non agricoles retourneront progressivement en friche puis en boisé. Notons que les plantations et la portion boisée de la tourbière avaient alors été exclues du calcul des pertes de boisés

puisque le potentiel faunique de ces types de végétation est moindre comparativement aux autres boisés sur le site.

Le document DT 5 (tableau présenté en audience publique) tient compte du fait que depuis le dépôt de l'étude d'impact en janvier 2006 des demandes ont été formulées par la Ville de Lévis et le MDDEP visant à augmenter les superficies reboisées. Les engagements pris par Rabaska portent essentiellement sur le reboisement de certaines superficies qui ne sont pas destinées à l'agriculture et qui devaient être ensemencées de graminées. Ces superficies totalisent 18 ha auxquels s'ajoutent les 10 ha de reboisement à grand gabarit pour un total de 28 ha. La différence ( $33 - 28 = 5$  ha) constitue des espaces où le couvert végétal sera réimplanté (ex. : rives du ruisseau Saint-Claude) en privilégiant l'amélioration de l'habitat pour l'herpétofaune et l'ichtyofaune (poissons, reptiles et amphibiens). Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans le tableau des superficies déboisées du document DT 5. La superficie des plantations de résineux aurait dû se lire 25,5 ha et non 31,8 ha comme indiqué. Le total des plantations aurait donc dû se lire 26,4 ha et le total déboisé 44 ha (excluant la portion boisée de la tourbière).

Dans le dernier document en date (document DA55) préparé à la demande de la commission, nous avons ajouté au tableau la superficie à déboiser dans la tourbière et nous avons également pris en compte la diminution de la superficie à déboiser du fait que la route d'accès ne rejoint plus la route 132. Ces nouvelles données font que la superficie à déboiser incluant les plantations et la tourbière est de 49,2 ha. Par contre, la superficie à reboiser demeure inchangée (28 ha).

Comme indiqué ci-dessus, la plupart des aires prévues initialement pour être réensemencées sont déjà prévues pour le reboisement (18 ha sur 23 ha). Pour les 5 ha restants, essentiellement les rives du ruisseau Saint-Claude, le couvert végétal à mettre en place visera à favoriser la réhabilitation de ce cours d'eau comme habitat pour la faune aquatique et riveraine.